



Droit Auteur pour la vente

Par LeDreamer15

Bonjour,

Je suis un graphiste amateur et je fais mes propres affiches dans l'espoir qu'un jour je puisse en vendre. Cependant, les visuels que je récupère (joker, disney...) ne m'appartiennent pas et je sais que les droits d'auteur sont très importants. Dans ce cas précis, comment puis je faire pour vendre mes affiches avec ce genre de visuels modifiés ? Est-ce impossible ? S'il faut payer un prix exorbitant je ne pense pas avoir les moyens. Merci de votre écoute.

Par ESP

Bonjour

Je vous conseille de prendre contact avec l'INPI...

Par AGeorges

Bonjour Rêveur,

Prendre une image existante et la modifier, ce n'est pas de la création. Vous risquez donc toujours d'être poursuivi si vous n'avez pas payé les droits.

Essayez vous à la création complète. La phase de copie/modification initiale est bonne pour ses expériences privées. On connaît le succès de certaines affiches et on peut comprendre pourquoi et l'appliquer à du matériel intellectuel innovant ... : vos idées.

Au besoin, achetez une pelle (pour vous creuser la cervelle)

Et quand vous aurez fait de la création, déposez à l'INPI. Si ça passe, c'est vous qui pourrez toucher des droits.

Par LeDreamer15

D'accord, merci pour ces retours !